

AVIS DE PROMULGATION

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 376 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 358 AFIN D'ENCADRER LES ACTIVITÉS DE CAMPING, DE REVOIR LES PÉNALITÉS EN CAS D'INFRACTION ET D'ACTUALISER LA TARIFICATION EN VIGUEUR À L'INTÉRIEUR DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF

Lors de son assemblée régulière tenue le 19 juillet 2017, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 376 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, route 138 à Cap-Santé. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.mrc.portneuf.com, dans la section « Nouveaux règlements et projets de règlements ».

CAP-SANTÉ, CE 20 JUILLET 2017.



Solange Alain, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 1er août 2017. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Christine Genest
Secrétaire-trésorier(ière)



Saint-Ubalde
Municipalité